

# A.R.A.L.

Amicale des Retraités et préretraités de l'A.P.A.V.E Lyonnaise  
177 Route de Sain Bel - 69160 TASSIN LA DEMI-LUNE

## Bulletin n° 18 – Mars 2013

### Sommaire

#### 1 - ARAL et vous

#### 2 - Escapade en Italie

#### 3 - Assemblée Générale

#### 4 - sorties en 2013

#### 5 - Départ de quelques amis

#### 6 - Conclusions

#### 7 - Quelques infos

- Le saviez-vous ?
- Conduite
- Nouveau permis de conduire
- Permis de conduire repoussé
- Train
- Alimentation
- Les français et leur logement
- Les européens « fans de chocolat »
- Nous nous bonifions
- Poème pour les mamans

### 1 - ARAL ET VOUS

Le voilà le premier bulletin 2013, pour une nouvelle année qui s'annonce encore plus belle que celle de 2012. Pourtant, ce n'est pas les informations écrites ou orales qui nous donnent envie de nous réjouir.

Mais nous ferons tout en sorte pour que vous ayez envie de sortir avec l'ARAL dans les différentes manifestations organisées par le Conseil d'Administration pour vous être agréables. Ces moments (heures, jours, semaines etc ...) vont vous permettre, sans aucun doute d'oublier tous les tracassés de la vie, souvent, malgré nous. Le plaisir de se retrouver, pour parler du passé, de notre avenir qui est loin d'être négligé, car nous avons encore tellement de choses à faire et à vivre ..... alors vive la vie. Qu'elle soit celle d'une ou d'un retraité ou des actives ou actifs, elle mérite qu'elle soit la mieux remplie possible avec beaucoup de joie et bonheur. Même à notre petit niveau, nous espérons répondre à votre attente. Il est évident que nous sommes à l'écoute pour toutes remarques, suggestions, idées, pour nous améliorer, et nous en sommes tout à fait conscients ! alors aidez-nous pour nous bonifier, comme le bon vin !!!!

### 2 - ESCAPADE EN ITALIE DU SUD DU 11 AU 17 AVRIL 2013

Les valises sont presque prêtes, nous serons 52 dont 29 adhérents et 23 invités, à partir pour cette escapade qui nous emmènera dans diverses villes en Italie, dont la plupart font rêver, à savoir : Florence, Rome, Naples, Capri, Pompeï, côte Amalfitaine, etc .... Il est vrai que ces sites sont souvent cités comme les plus beaux d'Italie. Ils seront sans aucun doute plus beaux que les regarder seulement à la télé ou dans les livres. Nous ne manquerons pas de vous faire un compte rendu de ce voyage, surtout pour ceux qui ne peuvent pas venir avec nous, et aussi pour garder en mémoire cette escapade. Le seul souhait serait d'avoir beau temps, car les plus beaux paysages n'auront pas le même aspect avec un temps gris. Alors espérons que les dates choisies vont nous donner raison ...

### 3 - ASSEMBLEE GENERALE DU 18 MARS 2013

Comme à l'accoutumée, notre Assemblée Générale s'est déroulée dans une bonne ambiance, avec la présentation du bilan moral et financier de notre association.

Les membres du Conseil d'Administration remercient les adhérents venus nombreux, puisque nous étions 43 présents et avons partagé le repas en toute convivialité.

Le constat, est que notre association joue son rôle de relai entre les anciens « apaviens » afin de conserver de bonnes relations amicales, surtout après de nombreuses années passées ensemble. Et c'est sans aucun doute, avec votre participation que l'on peut avancer. Beaucoup d'échanges et de questions, ce qui prouve l'intérêt que vous portez au bon déroulement de l'association. Merci à vous tous de votre collaboration. Le compte rendu est joint à ce bulletin.

## **4 - SORTIES A PREVOIR EN 2013**

Un certain nombre d'adhérents ne peuvent pour des raisons de santé, ou financières, participer à nos séjours, c'est pour cette raison que nous voulons maintenir des sorties d'une journée. Toujours dans le but de se retrouver afin de parler du passé, présent et de l'avenir. Plusieurs projets sont en cours d'élaboration, et nous ne manquerons pas de vous informer des futures destinations.

## **5 - DEPART DE QUELQUES AMIS**

Parce que la vie est ainsi faite, et que l'on ne peut pas la gérer, il s'avère que des amis nous quittent, et trop souvent plus tôt que prévu. Alors, par respect pour ceux que nous avons connus, nous essayons de vous informer des départs portés à notre connaissance. C'est aussi notre rôle de mémoire de vous communiquer toutes ces informations.

## **6 - CONCLUSIONS**

Merci à vous tous de faire vivre « notre association », mais surtout « votre association », et de participer aux différentes activités qui vous sont offertes.

Enfin l'arrivée du printemps, après un hiver qui n'a que trop duré et nous attendons fébrilement que la végétation se colore, avec la multitude de fleurs et les arbres qui sommeillaient depuis plusieurs mois pour sortir de la période hivernale. Alors profitons-en pour faire comme la nature, nous ouvrir aux autres, avec générosité et respect de soi.

Bonne lecture à tous et au plaisir de vous revoir.

*Les membres du Conseil d'Administration*

## 7 - QUELQUES INFOS -

### Le saviez-vous ?

#### *Quelques chiffres :*

**1/ Entre 50 et 100 :** C'est le nombre de cheveux que nous perdons chaque jour. Heureusement, avec une chevelure qui compte environ 100.000 cheveux, on a de la marge. (1)

**2/ 150 :** c'est le nombre de litres d'eau consommés en moyenne par jour par un Français. Le premier poste de consommation reste la douche ou le bain (39 %) et en deuxième les toilettes (20 %). L'eau que nous buvons ne représente que 1 % de cette consommation. (1)

#### **3/ Santé :**

- Plus de 15 % de la population adulte déclare avoir renoncé à des soins médicaux pour des raisons financières.
- 10 % renoncent à des soins dentaires
- 4 % à des soins optique et 3 % à des consultations médicales. (2)

Les français consacrent une part importante de leur budget à leur santé. Le budget annuel moyen restant à charge est de 255 € pour un jeune, 570 € pour un adulte et 910 € pour un sénior. (3)

Le coût de la santé des Français a bondi de 17,6 % entre 2006 et 2010 passant de 571 € ç 665 €. (4)

(1) Source : *Envie de Plus* - n° 32/janv. 2013

(2) Source : *Questions d'économie de la santé Irdes* n° 170 - nov. 2011

(3) Source : étude *Opinionway/Sofinscope - Le budget santé des Français* - Janv. 2012

(4) Source : *Coût de la santé, UFC Que Choisir* - Sept. 2011

-----

### Conduite : 12 Millions de points perdus en 2011

Vingt ans après l'entrée en vigueur du permis à points, la multiplication des contrôles de vitesse et du respect des feux rouges a permis une réelle amélioration de la sécurité routière.

Le nombre de décès a chuté de plus de 9 000 par an en 1992 et 3963 en 2011, indique le ministère de l'intérieur.

Le nombre d'infractions ayant donné lieu à un retrait de points a augmenté de 15.6 % en 2011. Au total, plus 12 millions de points ont été retirés. Plus de 85 000 permis ont été invalidés (-0.7 %) et près de 2.5 millions d'automobilistes ont retrouvé leur capital de points après trois ans sans infraction.

Les excès de vitesse représentent 78.5 % du total, devant le non-respect des règles de circulation (8.79 %), des règles de priorité (7.99 %), l'alcool au volant (2.43 %) et le non-respect de la ceinture ou du casque (2.31 %).

Les plus fortes hausses constatées portent sur le non-respect des feux rouges (+ 128.3 %), les excès de vitesse inférieur à 20 km/h (+ 15.9 % sur route et + 11.1 % en ville) et l'alcool au volant (+12.9 % entre 0.5 et 0.8 g/l de sang).

-----

## Permis de conduite : vers une harmonisation européenne

### → SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Explications et objectifs du nouveau permis de conduire européen.

# Permis de conduire : vers une harmonisation européenne

Une nouvelle réglementation a été adoptée en 2006 par l'Union européenne en vue d'harmoniser les règles relatives au permis de conduire. Différents textes parus ont assuré la transposition des nouvelles règles dans le Code de la route français. Un premier point sur les principaux changements qui sont intervenus depuis le 19 janvier 2013.

### Nouvelles catégories et accès progressif au droit de conduire

Le nouveau permis renforce le principe de l'accès progressif des conducteurs à certains véhicules du fait de leur puissance, de leur poids et de leur utilisation, en modifiant certains critères d'âge et en prenant mieux en compte l'expérience des conducteurs.

Il crée également de nouvelles catégories, principalement pour la conduite des deux-roues et des véhicules destinés au transport de personnes et de marchandises (voir tableau ci-contre).

### Une validité administrative limitée

Les titres délivrés après le 19 janvier 2013 devront être renouvelés tous les 15 ans pour les catégories AM, A1, A2, A, B, B1 et BE et tous les 5 ans pour les catégories C, CE, C1, C1E, D, DE, D1 et D1E. Il s'agit d'un simple renouvellement administratif permettant la mise à jour de la photo, de l'adresse... et de limiter le risque de fraude. Il suppose de remplir un formulaire de demande de renouvellement accompagné de certaines pièces dont la liste sera fixée par circulaire non publiée à ce jour.

La date limite de validité sera inscrite sur le titre de conduite. Indépendamment de ce renouvellement administratif, certaines situations particulières supposeront toujours un renouvellement par contrôle médical favorable. C'est le cas, dans certaines situations accidentelles, infractionnelles ou pour certaines catégories de permis. Les permis de conduire délivrés avant le 19 janvier 2013 restent valables pour la conduite des catégories de véhicules auxquels ils se rapportent et ce, jusqu'au 19 janvier 2033 au plus tard.

Les textes parus prévoient des équivalences entre les anciennes et les nouvelles catégories selon la date de délivrance de permis (tableaux des équivalences consultables : légifrance annexes Arrêté 10/01/2013).

Ces équivalences seront reconnues même si elles ne sont pas mentionnées sur le permis ancienne version.

Avant le 19 janvier 2033, il faudra remplacer son permis de conduire ancienne version par la nouvelle. Dans l'intervalle et avant cette date butoir, outre les situations d'invalidation ou d'annulation d'un ancien permis, certains événements imposeront obligatoirement l'émission d'un nouveau permis de conduire : perte ou vol, détérioration de l'original, extension de catégorie, changement d'état matrimonial, suspension ou annulation d'une catégorie par le préfet pour un motif médical.

### Un format carte de crédit à puce à partir de septembre 2013

En 2013, tous les permis de conduire délivrés ou renouvelés dans l'Union européenne, le seront sous une nouvelle forme pour atteindre l'objectif d'harmonisation européenne.

Ce nouveau format permettra également de renforcer la sécurité du titre, le permis de conduire étant le document administratif le plus falsifié. Il prendra la forme d'une carte de crédit sur laquelle seront insérées une photographie, avec les mentions liées à l'état civil et aux droits à conduire du conducteur, une puce électronique et une bande de lecture optique. Le permis ne sera délivré dans ce format "carte de crédit" qu'à partir du 16 septembre 2013, et ce notamment pour pallier des difficultés informatiques rencontrées par les services administratifs.

Cela n'empêche cependant pas l'application des autres dispositions (catégories, etc) depuis le 19 janvier 2013. La transformation majeure du permis de conduire soulèvera sans nul doute beaucoup de questions pratiques qui nécessiteront d'autres développements et précisions sur lesquelles nous reviendrons évidemment.

Article paru dans la revue L'Automobiliste, éditée par L'Automobile Club Association.



## Nouvelles catégories et accès progressif au droit de conduire

CATÉGORIE	TYPE VÉHICULE	ÂGE MINIMAL	CATÉGORIE PERMIS PRÉ-REQUISE
Catégorie AM	<ul style="list-style-type: none"> <li>Cyclomoteur</li> <li>Quadricycle léger</li> </ul>	14 ans 16 ans	Tout conducteur né après le 31/12/1987 doit être titulaire soit du permis de conduire, soit du Brevet de Sécurité (qui correspond à la catégorie AM), ou d'un titre équivalent délivré par un État membre de l'UE ou de l'EEE
Catégorie A1	<ul style="list-style-type: none"> <li>Motocyclettes avec ou sans side-car, d'une cylindrée maximale de 125 cm<sup>3</sup>, d'une puissance n'excédant pas 11 kW et dont le rapport puissance/poids ne dépasse pas 0,1 kW par kg.</li> <li>Tricycles à moteur d'une puissance maximale de 15 kW.</li> </ul>	16 ans	
Catégorie A2	<ul style="list-style-type: none"> <li>Motocyclettes avec ou sans side-car d'une puissance n'excédant pas 35 kW et dont le rapport puissance/poids n'excède pas 0,2 kW par kg.</li> <li>Motocyclettes avec ou sans side-car.</li> </ul>	18 ans	
Catégorie A	<ul style="list-style-type: none"> <li>Tricycles à moteur d'une puissance supérieure à 15 kW.</li> </ul>	24 ans sauf titulaires du permis A2 depuis au moins 2 ans ayant suivi une formation 21 ans	
Catégorie B1	<ul style="list-style-type: none"> <li>Véhicules de la catégorie L7e véhicule à moteur à 4 roues (puissance max moteur 15 kW), poids à vide n'excédant pas 400 kg quand transport de personnes.</li> </ul>	16 ans	
Catégorie B	<ul style="list-style-type: none"> <li>Véhicules automobiles ayant un poids total autorisé en charge (PTAC) qui n'excède pas 3,5 t, affectés au transport de personnes 8 places assises au maximum ou affectés au transport de marchandises.</li> <li>Véhicules ci-dessus attelés d'une remorque lorsque le poids total autorisé en charge (PTAC) de la remorque est inférieur ou égal à 750 kg.</li> <li>Mêmes véhicules attelés d'une remorque lorsque le poids total autorisé en charge (PTAC) de la remorque est supérieur à 750 kg, sous réserve que le poids total roulant autorisé (PTRA) de l'ensemble n'excède pas 4 250 kg.</li> </ul>	18 ans	
Catégorie C1	<ul style="list-style-type: none"> <li>Véhicules automobiles autres que ceux de la catégorie D et D1 dont le poids total autorisé en charge (PTAC) est supérieur à 3,5 t sans excéder 7 500 kg conçus et construits pour le transport de 8 passagers au plus outre le conducteur.</li> </ul>	18 ans	B
Catégorie C	<ul style="list-style-type: none"> <li>Véhicules automobiles autres que ceux des catégories D et D1, dont le poids total autorisé en charge (PTAC) excède 3,5 t conçus et construits pour le transport de 8 passagers au plus outre le conducteur</li> </ul>	21 ans	B
Catégorie D1	<ul style="list-style-type: none"> <li>Véhicules automobiles conçus et construits pour le transport de personnes comportant 16 places assises outre le siège du conducteur, maximum et d'une longueur n'excédant pas 8 m.</li> </ul>	21 ans	B
Catégorie D	<ul style="list-style-type: none"> <li>Véhicules automobiles conçus et construits pour le transport de personnes comportant plus de 8 places assises outre le siège du conducteur ou transportant plus de 8 personnes, conducteur non compris.</li> </ul>	24 ans (dès l'âge de 23 ans, dans le cadre des formations professionnelles de conducteurs de transport de voyageurs)	B
Catégorie BE	<ul style="list-style-type: none"> <li>Véhicules relevant de la catégorie B auxquels est attelée une remorque ou une semi-remorque qui a un poids total autorisé en charge (PTAC) n'excédant pas 3 500 kg.</li> </ul>	18 ans	B
Catégorie C1E	<ul style="list-style-type: none"> <li>Véhicules relevant de la catégorie C1 attelés d'une remorque ou d'une semi-remorque dont le poids total autorisé en charge (PTAC) excède 750 kg. Véhicules relevant de la catégorie B attelés d'une remorque ou d'une semi-remorque dont le poids total autorisé en charge excède 3 500 kg.</li> </ul>	18 ans	C1
Catégorie CE	<ul style="list-style-type: none"> <li>Véhicules relevant de la catégorie C attelés d'une remorque ou d'une semi-remorque dont le poids total autorisé en charge (PTAC) excède 750 kg.</li> </ul>	21 ans	C
Catégorie D1E	<ul style="list-style-type: none"> <li>Véhicules relevant de la catégorie D1 attelés d'une remorque dont le poids total autorisé en charge (PTAC) excède 750 kg.</li> </ul>	21 ans	D1
Catégorie DE	<ul style="list-style-type: none"> <li>Véhicules relevant de la catégorie D attelés d'une remorque dont le poids total autorisé en charge excède 750 kg.</li> </ul>	24 ans (dès l'âge de 23 ans, dans le cadre des formations professionnelles de conducteurs de transport de voyageurs)	D

## LES SERVICES DE L'AUTOMOBILE CLUB



Le Crédit Mutuel, partenaire de l'Automobile Club Association, vous propose d'adhérer à ses services dans le cadre de son assurance auto. Cette offre de service comprend notamment l'accès à des stages de remise à niveau du Code de la route, des réductions diverses<sup>(1)</sup>...  
Plus d'informations sur [www.creditmutuel.fr](http://www.creditmutuel.fr), rubrique "Assurer votre voiture".

(1) Voir conditions auprès de votre conseiller Crédit Mutuel.

## **Le nouveau permis de conduire repoussé**

La délivrance du nouveau modèle de permis de conduire est repoussée au mois de septembre 2013, au lieu de janvier 2013, comme prévu. A cette date, le permis sera au format « carte de crédit ». Une photographie, les mentions liées à l'état civil et aux droits à conduire du conducteur, une puce électronique et une bande de lecture optique y seront insérées. Les conducteurs détenteurs d'un ancien modèle devront le changer d'ici à janvier 2033. Ce nouveau modèle devra être renouvelé tous les quinze ans.

*Source : dossier familial n° 457 - Fév. 2013*

-----

## **TRAIN - les français jugent les tarifs exorbitants**

Prohibitifs et trop opaques ! Tel est le bilan de l'enquête menée au cours de l'année 2012 sur les tarifs SNCF auprès de 600 usagers, par l'Association de défense des consommateurs Consommation, Logement et Cadre de vie (CLCV). Seul point positif : l'accueil en gare (80 % de personnes satisfaites). Pour près de neuf personnes sur dix, le prix du transport pratiqué par la SNCF est « trop cher » (43 % ou « cher » (45 %). Seuls un peu de 10 % le considèrent correct. En outre, les voyageurs jugent sévèrement la qualité de l'information sur les tarifs, qu'ils trouvent « opaque » ou « insuffisante ». Plus de la moitié des personnes interrogées (55 %) reprochent à la SNCF ses retards réguliers, 14 % les trouvant injustifiés. Par ailleurs, concernant l'information en temps réel, en cas de retard, par exemple, 54.2 % des voyageurs la jugent insuffisante, contre 48.9 % en 2011. Enfin, 82 % des sondés souhaitent que les indemnisations soient déclenchées dès que le retard dépasse le quart d'heure et non pas au-delà de trente minutes comme c'est le cas actuellement.

*Source : Dossier familial n° 454 novembre 2012*

-----

## **Alimentation : les français sont carencés**

Rien de va plus au pays de la gastronomie ! Après plus de deux d'enquête et 270 000 questionnaires, l'étude Nutrinet-santé a rendu son verdicts : les Français ne mangent pas assez équilibré. Ils sont victimes de carences, notamment en fibres. « Les apports moyens en fibres de 20.1 g/jour chez les hommes et 18.8 g/jour chez les femmes sont nettement en deçà des recommandations, estime le Pr qui pilote l'étude. Cette carence en fibre augmente le risque de maladies cardiovasculaires, d'obésité, de diabète de type II et de cancer colorectal ». Seuls 22 % des hommes et 12 % des femmes atteignent le seuil recommandé de 25 g/jour, 10 % des hommes et 4 % des femmes le seuil optimal de 30 g/jour. Pour compenser cette carence, nous devrions consommer plus de pain complet ou de biscottes, de fruits, d'aliments complets (pâtes, riz ...) ou encore de légumes secs (lentilles, haricots ...). Il pourrait aussi suffire de modifier la composition de notre baguette nationale, en l'enrichissant en fibres !

*Source : étude de l'unité de recherche en épidémiologie (Inserm-Cnam-Paris XIII) 22/11/2012*

-----

## Les Français et leur logement

Il y a 34 millions de logements en France. 82 % sont des résidences principales, 18 % des résidences secondaires. Parmi les premières, 52 % appartiennent à leur occupant, 25 % sont en location privé et 15 % relèvent du parc locatif social. Enfin, dans l'Hexagone, un logement sur trois a plus de 60 ans, et un sur sept à moins de 15 ans.

Source : CGEDD, chiffres et statistiques n° 341 – Août 2012

-----

## Les européens, fans de chocolat !

Les européens succomberaient plus que les autres aux douceurs du chocolat ... Oui, mais tous les européens ne se ressemblent pas ! A chacun ses spécialités et son degré de gourmandise !

Si le chocolat a su séduire les gourmands du monde entier, les européens sont les plus fervents fans ! Leur consommation moyenne atteint en effet 1.99 kg par personne et par an, soit près de 4 fois plus que la moyenne mondiale :

**La Suisse** : les Suisses ont découvert le chocolat tardivement mais se sont bien rattrapés ! Aujourd'hui, ce sont les 1<sup>ers</sup> consommateurs au monde avec près de 10 kg par personne et par an. Ils ont une préférence pour les saveurs douces et crémeuses, avec une note à la fois sucrée et amère.

**La Belgique** : Avec une consommation d'environ 7.5 Kg par personne et par an, les belges se classent dans le peloton de tête des gourmands européens. Ils apprécient tout particulièrement les chocolats enrichis de crème et de beurre.

**L'Angleterre** : 3<sup>ème</sup> producteur mondial de produits finis de chocolaterie, les anglais sont les 6<sup>ème</sup> consommateurs de chocolat au rang mondial ! Ils consomment peu de tablettes mais adorent spécialités très sucrées, à base caramel comme le « crumb » ou de menthe enrobée de chocolat. Ce sont aussi des amateurs de chocolats aux épices (cardamome, gingembre ou poivre rouge).

**L'Allemagne** : 2<sup>ème</sup> producteur mondial de chocolat, les allemands expriment leur amour du chocolat, avant tout, à travers leur pâtisserie. Ils aiment les chocolats onctueux, épais et très sucrés.

**La France** : 7 français sur 10 consomment du chocolat au moins une fois par semaine et un tiers sont des « mordus » qui en dégustent tous les jours ! Dans la vie courante, ce sont les tablettes de chocolat qui arrivent en tête .... Avec toujours une prédilection pour le chocolat au lait, même si le chocolat noir, à forte teneur en cacao, mêlé parfois de noisettes et d'amandes sont devenu un produit de gourmets.

**L'Italie** : En Italie, le chocolat fut tout de suite associé à une autre douceur très appréciée : le café. On doit d'ailleurs aux napolitains cette coutume très répandue de servir un carré de chocolat noir avec le café. Les italiens raffolent du fondant « Gianduja » (le **gianduja** est une pâte de [chocolat](#) et de [noisettes](#) finement broyées à laquelle peuvent être ajoutés d'autres fruits à coques ([amandes](#) ou plus rarement des [noix](#)) également broyés, ainsi que du [sucre glace](#) et de la matière grasse ([beurre de cacao](#), beurre pâtissier ou crème fraîche), ou encore des « Nus » (figurines en chocolat). Ce sont aussi de grands amateurs de chocolat amer.

Source : Casino « bonus » d'avril 2012

-----

## Nous nous bonifions au cours des années

Vous avez la vie devant vous ! il est inutile de vouloir à notre âge, devenir hôtesse de l'air, d'essayer de devenir pilote d'avion .... Si un projet échoue, ne vous résignez pas et surtout ne doutez pas ou plus de vos capacités ! Vous l'avez prouvé .....

Viellir n'est pas triste, au contraire, ça facilite la vie ! On n'a pas besoin d'accepter tous les rôles, toutes les tâches juste parce qu'on nous les propose. On n'a pas besoin de participer à toutes les manifestations. On a tout vécu plusieurs fois et on peut comparer. C'est rassurant de savoir qu'on ne rate plus grand-chose .....

Méfiez-vous avant de la phrase : « en réalité j'aurais voulu, mais ..... » Personne ne sait ce dont il est capable avant d'en avoir fait l'expérience. N'ayez pas peur, osez ! Ce sont avant tout les échecs qui nous font apprendre et avancer. Prenez soin de vous. Une hygiène de vie raisonnable permet de bien vieillir.

Avec l'âge, la perception de sa propre vie embellit : tous les dix ans, la sensation de satisfaction augmente de 5 %. Evidemment, en vieillissant, certains problèmes sont inévitables : le risque de maladies augmente, des douleurs s'installent et la disparition des gens qu'on aime devient de plus en plus fréquente. Mais les séniors sont capables de se contenter de ce qu'ils ont, ce qui les distingue des plus jeunes. La raison : les plus âgés ont appris à accepter de qu'ils ont acquis. Avec l'âge, on comprend qu'il est satisfaisant d'être ouvrier, enseignant, ou autres ..... et pas forcément top model ou prix Nobel.

.....

-----

En l'honneur de la fête des mères qui approche, nous avons voulu vous dédier un poème qui a reçu le prix « Laurentum XIIème édition » à Rome en 1994, et nous profitons de cet écrit pour souhaiter une bonne fête à toutes les mamans :

**Un enfant :**  
**C'est de l'amour endormi**  
**A l'aurore d'une vie,**  
**C'est un petit soleil**  
**Entre les jours de pluie**

**Un enfant :**  
**C'est un don royal**  
**Qui apporte du bonheur**  
**C'est mille jours de joie**  
**Qui défit la tristesse**

**Un enfant :**  
**C'est comme une chanson sans parole**  
**Plus belle qu'un cantique**  
**Qui donne de la joie**  
**A une douce musique**

**Un enfant :**  
**C'est une boucle blonde,**  
**Une bouche cerise,**  
**Qui invite à la ronde**  
**Quand nos tempes seront grises**

**Un enfant :**  
**C'est la joie d'une maman**  
**De la nuit des temps,**  
**C'est beaucoup de lumière**  
**Sur l'ombre qui descend**

**Un enfant :**  
**C'est un bouquet du ciel,**  
**Que notre cœur enveloppe**  
**C'est un souffle immortel**  
**Quand notre vie s'eteint**

**Un enfant :**  
**C'est trois saisons qui passent**  
**Dans un printemps jamais fini**  
**Comme un peu de glace dans nos mains**  
**Que l'on veut retenir ... mais qui s'échappe.**